



VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

relatif à une demande de crédit de CHF 230'000.- TTC pour la
réfection du collecteur et de la conduite d'eau sis sur la rue Morgarten,
entre l'avenue des Forges et la rue des Bouleaux

(du 27 février 2008)

AU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères générales,
Messieurs les conseillers généraux,

Préambule

En date du 9 janvier dernier, les services techniques de la Ville ont été appelés afin de constater l'effondrement d'une partie de la chaussée sur la rue Morgarten.

Après avoir pris des mesures d'urgence pour assurer la sécurité des véhicules et des piétons, une entreprise a été mandatée pour procéder à des investigations, en vue de déterminer la cause du dommage.

Il s'est avéré que le collecteur s'était effondré sur une dizaine de mètres.

Une inspection par caméra de la canalisation d'eaux usées a révélé que celle-ci était en mauvais état et surtout non conforme, car constituée de deux demi-tuyaux superposés, ce qui ne garantit en rien son étanchéité.

Quelques jours plus tard, soit le 13 janvier 2008, la conduite d'eau aux abords du collecteur, 15 mètres en amont du carrefour Bouleaux-Morgarten, s'est rompue, entraînant des dégradations sur plusieurs centaines de m² de chaussée.

Travaux à réaliser

Pour l'eau potable, la société Viteos remplacera la conduite entre l'avenue des Forges et la rue du Locle et reprendra à son compte les surfaces de chaussée dégradées par la rupture de la conduite d'eau potable.

Pour la canalisation des eaux usées, il s'agit de remplacer le collecteur sur 120 mètres, soit entre l'avenue des Forges et Lundi-Bleus.

Le PGEE prévoyant, dans un très proche avenir, la mise en séparatif du collecteur principal de la Ville depuis le Grand-Pont jusqu'à Morgarten, nous suggérons de mettre en séparatif la portion qui sera réparée, par la pose d'une conduite de 300m à côté de l'existante.

Les frais supplémentaires sont en effet modestes (~CHF 30'000.-) en regard du coût global des travaux. Cela est dû au fait que la fouille exécutée pour la remise en état du collecteur existant est suffisamment large pour accueillir une deuxième conduite.

De plus, ces travaux sont susceptibles de recevoir une subvention de la part du canton.

Investissements

Le coût estimatif des travaux se décompose ainsi :

Réfection collecteur	CHF	190'000.-
Pose collecteur eaux claires	CHF	30'000.-
Réfection conduite eau potable	CHF	<u>10'000.-</u>
	CHF	230'000.-

Les coûts modestes pour la réfection de la conduite d'eau potable sont dus au fait que ceux-ci sont pris en charge par l'assurance contractée par Viteos. Seuls sont pris en compte les frais de franchise.

Conséquences sur les finances

En application des directives établies par le service des communes, la charge financière est calculée sur une durée d'amortissement de 40 ans pour les Travaux publics et de 20 ans pour le Service de l'eau, au taux moyen des emprunts de la Ville de 3,5 % sur la moitié des investissements.

Le tableau suivant donne le détail financier :

	Amortissement annuel	Intérêts annuels	Coût annuel
Réfection collecteur EU	4'750.-	3'325.-	8'075.- ¹⁾
Nouveau collecteur EC	750.-	525.-	1'275.- ¹⁾
Franchise conduite EP	500.-	175.-	675.- ²⁾
	6'000.-	4'025.-	10'025.-

⁽¹⁾ Montants représentant une augmentation totale de la taxe d'épuration de 0,3 ct/m³

⁽²⁾ Montant représentant une part du prix de l'eau de 0,015 ct/m³

Conséquences sur les ressources humaines

Aucune particulière. La surveillance des travaux se fera par les services techniques des TP, dans le cadre normal de leurs activités

Les travaux seront confiés à une entreprise de la région, la voirie n'étant pas équipée pour ce genre de prestations.

Rapprochement et collaboration avec le Locle

Aucun

Éléments relatifs au développement durable

La remise en état du collecteur d'eaux usées va supprimer l'infiltration des eaux polluées dans le sol.

La mise en séparatif va permettre, lors de sa mise en fonction (années 2010-2015), d'acheminer une plus grande part d'eaux claires au Doubs par l'intermédiaire de l'exutoire et décharger ainsi quelque peu la STEP en eaux claires.

Ce rapport sera soumis à la Commission des Infrastructures lors de sa séance du 3 mars 2008.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la présidente, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à voter l'arrêté suivant :

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président
Laurent Kurth

Le chancelier
Sylvain Jaquenoud

Annexe : 1 plan

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS**

Vu un rapport du Conseil communal

arrête:

Article premier.- Un crédit de CHF 230'000.- est accordé au Conseil communal pour la réfection du collecteur et de la conduite d'eau sis sur la rue Morgarten, entre l'avenue des Forges et la rue des Bouleaux.

Article 2.- Ce crédit figurera au compte des investissements des Travaux publics par CHF 220'000.- et au compte des investissements du Service des eaux à raison de CHF 10'000.-.

Article 3.- L'investissement sera amorti au taux de 2,5 % pour les Travaux publics et de 5 % pour le Service des eaux.

Article 4.- Les éventuelles subventions viendront en déduction du crédit accordé.

Article 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La présidente

Katia Babey Falce

Le secrétaire

Pierre-André Monnard

